

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 19 JUIN 2025**

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 13 Juin 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33 **Présents :** 23

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, AMOURI, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Madame MOHAMED*), Madame CARTA (*pouvoir à Madame DENIS*), Monsieur CYBURSKI (*pouvoir à Monsieur BELLEGUEULE*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Monsieur BIREMBAUT*), Monsieur SANCHEZ (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame ATTEN*).

Absente excusée : Madame DANDOIS.

Absent : Monsieur FEDDAL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur THERY.

DELIBERATION N° 10 : TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA FAÇADE SUR RUE ET MISE EN SÉCURITÉ DE L'ANCIEN ÉDIFICE CULTUEL DU SACRÉ-COEUR – Modifications de marché n° 1.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Dans le cadre de la phase I de la reconversion de l'ancien édifice cultuel du Sacré-Cœur, des modifications de marchés sont nécessaires pour adapter les marchés de travaux de requalification de la façade sur rue et mise en sécurité de l'ancien clocher.

Considérant que ces modifications de marchés portent sur des contrats conclus en procédure adaptée, non soumis à avis de la Commission d'Appel d'Offres, le Code Général des Collectivités territoriales (L1414-4 du CGCT) n'impose pas un avis préalable de cette commission avant d'appeler l'assemblée délibérante à statuer sur ces modifications.

Ces modifications de marchés entraînant une augmentation du montant des contrats initiaux de plus de 5%, leur conclusion n'entre pas dans les délégations d'attributions du Conseil Municipal faite au Maire (*Délibération n° 7 du 28 mai 2020*) et relèvent donc de la compétence du Conseil.

A - Rappel du contexte de l'opération de reconversion de l'ancien édifice cultuel du Sacré-Cœur.

Face au constat de l'état de dégradation avancé de l'ancien édifice cultuel du Sacré-Cœur, le Conseil Municipal a validé par délibération du 5 octobre 2023, le principe d'un avancement différencié de l'opération de reconversion, en la divisant en deux phases :

- Une première phase de mise en sécurité, confortement, traitement de la façade et du clocher de l'église visant à préserver l'harmonie architecturale ;

● Une seconde phase portant sur le traitement de la partie arrière de l'église, des annexes et de la salle Louis Petit et qui nécessite une poursuite d'étude pour figer et consolider techniquement, financièrement et juridiquement le projet.

Les marchés de travaux de la première phase ont fait l'objet d'un avis d'appel à concurrence le 22 octobre 2023. Au terme de la procédure de consultation (23TRAV08), 7 marchés de travaux ont été attribués par Décision du Maire n° 2024-007 COI du 25/01/2024. Il s'agissait des lots suivants :

- Marché n° 2023-81 - Lot 1 : Échafaudages,
- Marché n° 2023-82 - Lot 2 : Restauration des maçonneries – Renforcements structurels,
- Marché n° 2023-83 - Lot 3 : Charpente- Couverture – Plancher Bois,
- Marché n° 2023-84 - Lot 4 : Menuiseries extérieures,
- Marché n° 2023-85 - Lot 5 : Restauration des vitraux,
- Marché n° 2023-86 - Lot 6 : Charpente Métallique,
- Marché n° 2023-87 – Lot 7 : Électricité.

Les 7 marchés ont été notifiés le 7 février 2024.

B - Conduite du chantier et ajustement du délai de réalisation des travaux.

Quatre éléments ont largement impacté le délai de réalisation du chantier et ont imposé l'ajout de travaux supplémentaires :

- Lors de la phase étude du chantier, l'équipe de maîtrise d'œuvre n'avait pas pu visiter la partie haute du clocher, dont l'instabilité empêchait toute visite. Les travaux et techniques nécessaires à la stabilisation du clocher n'avaient donc pas pu être anticipés et estimés de manière certaine. Ce n'est qu'une fois les échafaudages installés que les problèmes structurels en tête de clocher ont pu être évalués. Le clocher présentait d'importantes faiblesses nécessitant des travaux de consolidation afin de pouvoir supporter le poids de la flèche reconstituée. Afin de conduire ces travaux, des études techniques et d'exécution ont dû être reprises.

- Les marchés de travaux de sécurisation et confortement de la façade et du clocher ont été lancés sans avoir arrêté la nature et la temporalité du traitement de la partie arrière de l'ouvrage. La dégradation de l'ouvrage a nécessité la réalisation de certains travaux de mise en sécurité et consolidation supplémentaire pour isoler et protéger les travaux réalisés lors de cette première phase.

- S'agissant d'un chantier de restauration réalisé avec une approche patrimoniale, un certain nombre de découvertes ont entraîné des travaux supplémentaires.

- Enfin le chantier a dû être arrêté à de nombreuses reprises en raison d'intempéries (88 jours).

En conséquence il est proposé au Conseil Municipal de prolonger le délai de réalisation des travaux de 5 mois et valider les travaux supplémentaires et optimisation décrites ci-dessous pour chaque marché :

1. Marché n° 2023/81 - Travaux de requalification de la façade sur rue et mise en sécurité de l'église du Sacré-Cœur - Lot n° 1 – Echafaudage.

Le marché a été attribué à la SARL MATK Echafaudage (ZA de la Renaissance, 103 rue Michel Ange, 59490 SOMAIN) pour un montant de 99 905,16 € HT, soit 119 886,19 € TTC.

.../...

La prolongation du chantier entraîne une augmentation de la durée de la location de l'échafaudage, ce qui induit une plus-value de 28 758 € HT, qui correspond à une augmentation de 28,79% du montant initial du marché. Cette modification correspond à une modification de marché non substantielle autorisée par l'article R. 2194-7 du Code de la Commande Publique. Le montant prévu au contrat pour la prolongation de l'installation de l'échafaudage a été négocié par la maîtrise d'œuvre.

2. Marché n° 2023/82 - Travaux de requalification de la façade sur rue et mise en sécurité de l'église du Sacré-Cœur - Lot 2 : Restauration des maçonneries - Renforcements structurels.

Le marché a été attribué à la SARL SRMH (*SEPTENTRIONALE DE RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES - 12 rue du Hamel - 62920 GONNEHEM*) pour un montant de 520 000 € HT, soit 624 000 € TTC.

Suite à l'effondrement d'une partie des voûtes de la nef, des travaux supplémentaires de mise en sécurité du chantier sont apparus nécessaires. Des clôtures et fermetures par bardages et rideaux métalliques ont été réalisés pour interdire les accès à la nef et aux bas-côtés depuis l'arrière du chantier. Ces travaux entraînent une plus-value de 4 300 € HT.

Lors de la restauration de la façade, deux chapiteaux en forme de fleurons, situés à environ 20 mètres de hauteur en façade ont dû être intégralement re-sculptés à l'identique. Cet aléa entraîne une plus-value de 16 000 € HT.

Enfin lors de la reprise des maçonneries, l'entreprise et la maîtrise d'œuvre n'ont pas été en mesure de retrouver des briques de la même teinte que les briques existantes. Il semble que ces briques pas totalement blanches, pictées de points noirs étaient réalisées à partir d'un mâchefer lié à l'excavation du charbon à Denain. Pour harmoniser la façade, un badigeon a été mis en place, pour une plus-value de 7 945,50 €HT.

Ces travaux supplémentaires entraînent une plus-value total de 28 245,50 €HT, soit une augmentation de 5,43% du montant initial du marché. Cette modification entre dans le cadre des modifications de marché de faible montant autorisées par l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique.

3. Marché n° 2023/83 - Travaux de requalification de la façade sur rue et mise en sécurité de l'église du Sacré-Cœur - Lot 3 : Charpente- Couverture - Plancher Bois.

Le marché a été attribué à la SAS ENTREPRISE POUGET (*1587 rue Berthelot - 59220 DENAIN*) pour un montant de 154 217 € HT, soit 185 060,40 € TTC.

Suite à la découverte de l'état de la tête de clocher, l'enrayure (*charpente horizontale du clocher*) maintenant la stabilité du haut du clocher a dû être renforcée pour une plus-value de 5 572 €HT.

Des travaux de buttonages complémentaires et de fourniture et pose de couvertines en acier laqué sur les murs périphériques ont été ajouté afin de protéger et stabiliser l'ouvrage en attendant la phase 2 de l'opération de reconversion pour un montant de 7 670 €HT. Des travaux complémentaires de reprise d'étanchéité au niveau de la jonction entre le clocher et la nef ont été mis en place pour 2 340 € HT.

Ces travaux supplémentaires entraînent une plus-value total de 15 582,00 € HT, soit une augmentation de 10,06 % du montant initial du marché. Cette modification entre dans le cadre des modifications de marché de faible montant autorisées par l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique.

4. Marché n° 2023/85 - Travaux de requalification de la façade sur rue et mise en sécurité de l'église du Sacré-Cœur - Lot 5 : Restauration des vitraux.

Le marché a été attribué à la SARL VITRAUX D'ART SALMON (3 rue des Clinques - 62840 LAVENTIE) pour un montant de 63 123 € HT, soit 75 758,40 € TTC.

Le marché initial prévoyait la création d'un vitrail central et la restauration des deux vitraux latéraux. Cependant au démarrage du chantier l'entreprise a constaté trop de manques sur ces deux vitraux pour les reconstituer. Les morceaux ayant survécus aux dégradations et au vandalisme ne permettaient plus une interprétation des traces historiques. La création de deux nouveaux vitraux reprenant l'histoire du lieu est proposée.

Ce travail de création supplémentaire entraîne une plus-value total de 16 038,75 € HT, soit une augmentation de 25,41 % du montant initial du marché. Cette modification correspond à une modification de marché non substantielle autorisée par l'article R. 2194-7 du Code de la Commande Publique.

5. Marché n° 2023/86 - Travaux de requalification de la façade sur rue et mise en sécurité de l'église du Sacré-Cœur - Lot 6 : Charpente Métallique.

Le marché a été attribué à l'EUURL SWISTEK (9D rue du Trieu Du Quesnoy - 59390 TOUFFLERS) pour un montant total de 148 553 € HT, soit 178 263,60 € TTC.

La société qui avait la charge de réaliser la flèche métallique, a été sollicitée pour réaliser un squelette métallique. Ce dernier vise renforcer la maçonnerie du clocher qui menaçait de s'ouvrir et à reprendre les charges de la flèche métallique. Ces travaux entraînent une plus-value de 13 500 € HT.

Une optimisation financière a été réalisée en supprimant le traitement par thermo-laquage de la flèche. Cette dernière sera simplement galvanisée sans incidence sur le rendu depuis le sol.

Le montant total de cette modification de marché est de 8 000 € HT, soit une augmentation de 5,39 % du montant initial du marché. Cette modification entre dans le cadre des modifications de marché de faible montant autorisées par l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique.

6. Marché n° 2023/87 - Travaux de requalification de la façade sur rue et mise en sécurité de l'église du Sacré-Cœur - Lot 7 Electricité.

Le marché a été attribué à la SAS RISPAL (5 rue du Maire Coppeaux - 59610 FOURNIES) pour un montant total de 19 728 € HT, soit 23 673,60 € TTC.

Le marché initial prévoyait une mise en lumière simple de la flèche. Vu la qualité de la façade restaurée, il est proposé de faire évoluer l'éclairage vers un système de mise en lumière dynamique et mise en couleur (type DMX).

Le montant total de cette modification de marché est de 4 216 € HT, soit une augmentation de 21,37 % du montant initial du marché. Cette modification correspond à une modification de marché non substantielle autorisée par l'article R. 2194-7 du Code de la Commande Publique.

Sur les 7 marchés de travaux conclus au terme de la procédure 23TRAV08 et attribués pour un montant total de 1 079 736,20 €HT, ces modifications de marchés entraînent une augmentation du coût total des travaux de 9,3 %, soit un nouveau montant de 1 180 576,45 € HT.

Il est demandé à l'Assemblée :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à rédiger et signer les modifications de marchés pour les 7 marchés de travaux de de requalification de la façade sur rue et mise en sécurité de l'église du Sacré-Cœur et tout document afférent à cette affaire.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 30 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.

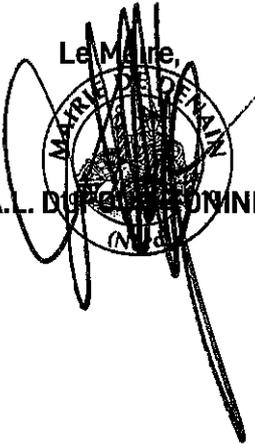
S'est abstenu : Monsieur TONNEAU.

Le Secrétaire de séance,



S. THERY.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

A.L. DUBOIS-DOMINI.
(Maire)

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....